Affiché le 12 03 2019

Envoyé en préfecture le 08/03/2019
Reçu en préfecture le 08/03/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190308-D201902023-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 28 février 2019

Objet de la délibération

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA SECURISATION DES ECOLES ET DES CENTRES DE LOISIRS

Le vingt huit février deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Loïc RABIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY, Nolwenn LE ROUZIC à Michèle DOLLÉ, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Martine JOURDAIN à Roselyne MALARDÉ, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Envoyé en préfecture le 08/03/2019
Reçu en préfecture le 08/03/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190308-D201902023-DE

Direction des Services Financiers

N° 2019.02.023

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA SECURISATION DES ECOLES ET DES CENTRES DE LOISIRS

Rapporteur : Marie-Françoise CÉREZ

Par délibération en date du 29 mars 2018, le Conseil Municipal a créé une autorisation de programme relative à la mise en place du plan de mise en sécurité des équipements scolaires et des accueils de loisirs sans hébergement.

Pour répondre aux besoins de mise en sécurité des écoles et des centres de loisirs, des travaux sont à réaliser et estimés à 187 200 €.

Afin de garantir une bonne planification, la répartition des dépenses était prévue sur les années 2018 et 2019 à parts égales.

La définition du plan d'action a pris plus de temps que prévu initialement et il convient de modifier la répartition des crédits de paiement tout en respectant le calendrier global.

	Création de l'AP 29/03/2018	Modification de l'AP 28/02/2019	Total
AP	187 200		187 200
CP			
2018	93 600	-93 600	0
2019	93 600	93 600	187 200
TOTAL	187 200		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29
Vu l'intérêt de mettre en application le PPMS,
Vu la délibération 2018.03.019 portant création de l'autorisation de programme,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 février 2019,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 11 février 2019,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la modification des crédits de paiement proposée.

Affiché le 12 03 2019

Envoyé en préfecture le 08/03/2019
Reçu en préfecture le 08/03/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190308-D201902023-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU